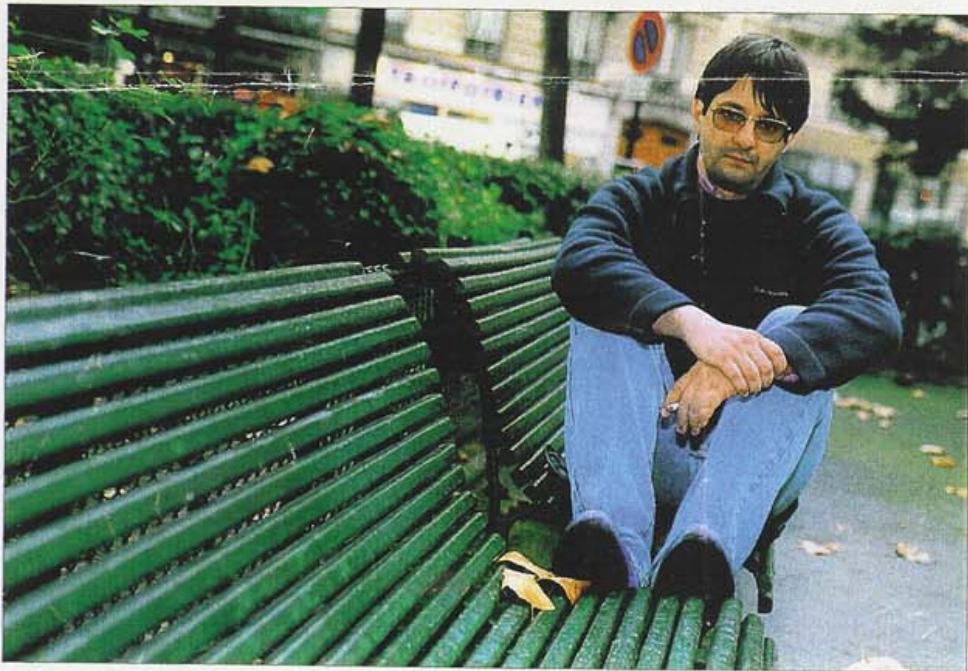


# Né d'un viol pendant la guerre d'Algérie La triste victoire de Mohamed Garne

Après des années de combat, il vient d'obtenir que la justice française lui reconnaisse le statut de victime de guerre

Il reste assis, sonné. Son avocat lui dit : « Oui, vous avez gagné. » En deux minutes, il faut empêcher l'émotion de déferler. Se présenter aux caméras, prendre l'air qu'il faut, calme. Heureux même. Heureux de quoi ? De voir reconnaître qu'on est le fils d'un violeur, d'un militaire français qui a abusé d'une très jeune Algérienne ? Depuis treize ans, Mohamed Garne se définit comme « Français par le crime », « enfant d'une enfant violée ». Aujourd'hui, il peut juste envisager de pouvoir un jour tourner la page et se décharger un peu de

entérine, mais pour partie seulement, les conclusions du rapport de l'expert », cela signifie que, oui, la justice française reconnaît que Mohamed Garne doit obtenir réparation des dommages qu'il a subis pendant la guerre d'Algérie. Mais que non, il n'est pas invalide « à 60% » comme l'avait évalué l'expert-psychiatre, mais à 30%. Trois causes de traumatismes avaient été décelées : la séparation de la mère et du nourrisson, la révélation, vingt-huit ans après, de ses origines et les coups reçus par la mère et le fœtus qu'elle portait. Les juges ne retiennent



Mathieu de Margnac-Le Pautim-Asa/PPP

cette pression de toute une vie. Des années à ruminer, à lutter contre et pour soi-même, et en quelques minutes basculer dans une nouvelle vie.

Mohamed Garne, en ce matin froid de novembre 2001, s'entend dire par la justice de son pays qu'il n'a pas souffert ni bataillé pour rien. Lui, le petit Français, né il y a quarante et un ans d'un viol commis pendant la guerre d'Algérie par un soldat sur sa mère, est bien une « victime de guerre ». Le vocabulaire des juges est compliqué, froid, mais quand le président de la juridiction régionale des pensions de Paris dit que « par les motifs de son arrêt, la cour

Depuis treize ans, Mohamed Garne se définit comme « Français par le crime », « enfant d'une enfant violée ».

que ces coups portés dans l'objectif de la faire avorter comme origine directe des difficultés de Mohamed qui se débat depuis toujours dans une forte dépression. Ils estiment que ces séquelles justifient le versement d'une pension, mais pour trois ans seulement. « La raison du droit a prévalu sur la raison d'État », s'est néan-

moins félicité Jean-Yves Halimi, l'avocat de Mohamed Garne, qui, bloqué par les lois d'amnistie, n'avait pas trouvé d'autre voie d'accès au juge que cette juridiction des pensions militaires.

Quand il l'a appelée pour l'informer, sa mère lui a dit, ravie : « Mais tu es un moudjahid mon fils ! » Un combattant : les voisins sont venus la féliciter d'avoir un fils si courageux. Elle est fière de lui. Et lui fier qu'elle soit fière. « Elle a toujours cherché à me dissuader de mener ce combat. Elle pensait qu'il fallait pardonner et oublier. Moi, j'avais besoin de savoir qui sont mes parents. » C'est à elle qu'il pense alors qu'il répond aux sollicitations des journalistes, cette mère retrouvée vingt-huit ans après sa naissance, terrée dans une grotte au fond du cimetière algérois de Sidi Yahia. Il a voulu l'en sortir, elle a refusé. Alors il a construit pour elle une petite maison sur la grotte, entourée des tombes : « Elle dit que les morts ne lui ont jamais fait de mal, que c'est avec eux qu'elle souhaite vivre. »

Kheira n'avait que 17 ans quand il est né et quand on l'en a séparé. Elle lui a menti sur son origine jusqu'à une terrible audience au tribunal d'Alger. C'était en 1994. Après lui avoir raconté qu'il était le fils d'un moudjahid mort au combat, elle révélait enfin que son père n'était autre qu'un des soldats français qui avaient abusé d'elle alors qu'elle était internée au centre de regroupement de Theniet el-Had. Puis elle s'était évanouie. Spectaculaire révélation, la quête d'identité de Mohamed basculait dans l'horreur. Pas facile d'être un enfant ballotté d'orphelinat en famille adoptive. Intolérable d'apprendre que son père n'est pas un héros mais juste un salaud qui a abusé avec des copains d'une pauvre autochtone à plusieurs reprises, avant de la frapper pour qu'elle perde l'enfant.

Mohamed décide de s'installer en France en 1998 pour obtenir réparation. Il rumine, lit tous les ouvrages sur la guerre d'Algérie. Il va mal : sa femme (« elle m'a sauvé la vie ») et ses enfants ne comblent pas cette béance des origines. Souvent, il se retrouve au petit matin, le corps tailladé et meurtri : il marche des heures dans Paris, sans savoir où aller. Il va de psy en psy, ne peut vivre sans médicament mais ressasse toujours son histoire trouée. La violence, le non-dit, les mensonges, la douleur : il est l'Algérie et la France qui souffrent de mal s'aimer. C'est ce qu'il a voulu dire à la sortie de la salle d'audience : « Satisfait, oui, mais en partie. La victoire sera complète lorsque les deux peuples se demanderont pardon réellement et que la paix viendra enfin en Algérie. »

Quand on lui demande qui compose sa famille aujourd'hui, Mohamed Garne cite sa mère, sa femme et ses enfants. Et son père biologique, va-t-il chercher à le retrouver, parmi les vingt peut-être trente violeurs de Kheira ? « Non, ça fait trop mal. C'est trop douloureux, je ne veux pas amener du malheur dans la famille de cet homme. Non, mon père, c'est l'État français ! C'est lui qui a ordonné l'opération Challe par laquelle ma mère a été emprisonnée, torturée et violée. Mais qui est l'État ? Le chef des armées, le plus haut de ses représentants : aujourd'hui, mon père, c'est Jacques Chirac ! » Il esquisse un sourire, le premier.

ISABELLE MONNIN